

**Ne nous trompons pas de combat,  
ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas le principe de la vaccination.**

En septembre 2014, le très officiel « **Comité technique des vaccinations** », dépendant du « Haut Conseil de la Santé publique », a **préconisé la levée de l'obligation de la vaccination contre le seul triptyque vaccinal alors obligatoire (diphtérie-tétanos-poliomyélite).**

À l'époque, cette vaccination passait pour un anachronisme médical, tant ces trois fléaux ne représentent plus le moindre danger collectif.

À ce jour, personne n'a pu m'expliquer comment les meilleurs experts de ces questions qui ont recommandé au gouvernement d'alors, et au nom de la science, l'abandon de la vaccination obligatoire, soutiennent aujourd'hui, au nom de la même science, que finalement, non, ils se sont trompés, et que, pour le bien de l'humanité, ce ne sont pas trois vaccins qu'il faut rendre obligatoires, mais, selon la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, 11...

**Vraiment ? Seulement 11 vaccins ? Est-ce vraiment le cas ou nous prennent-ils pour des imbéciles ?**

Lorsque dans une précédente lettre, j'ai relaté les informations qui nous avaient été transmises par un pédiatre du Lyon au sujet des 11 vaccins qui seraient 21, j'ai oublié de préciser que la ministre de la Santé et les partisans des « vaccins-à-tout-prix-et-quoi-qu'ils-contiennent » avaient changé le nombre de vaccins par le nombre de maladies qu'ils sont censés combattre...

Il suffisait d'y penser, car parler du nombre exact de vaccins risquait de faire peur aux parents et aux futurs parents, ce qui sera sans doute le cas lorsque vous en prendrez connaissance.

**Pour comprendre l'entourloupe, il faut savoir qu'une même maladie peut être provoquée par plusieurs dizaines de bactéries ou de virus différents.**

Ainsi, pour protéger les nourrissons d'une maladie, il faudrait leur inoculer autant de vaccins, c'est-à-dire d'antigènes, que de virus ou de bactéries qui provoquent la maladie...

Par exemple, contre les infections à pneumocoques, il existe plus de 7 souches différentes de bactéries qui peuvent chacune également appartenir à plus de 80 sérotypes différents... Ainsi, si l'on voulait intégralement vacciner les enfants contre les pneumocoques, il faudrait donc leur inoculer des centaines d'antigènes, c'est-à-dire des centaines de vaccins...

Suite aux questions qui m'ont été posées – « Vous en êtes certain, il y a plus de 11 vaccins ? », « Comment cela, 21 vaccins, mais lesquels ? » –, j'ai sollicité divers spécialistes, pédiatres, pharmaciens, chimistes, etc., et, en réalité, c'est bien plus de 21 vaccins qui vont être inoculés aux nourrissons.

Beaucoup plus, car notre décompte actuel en dénombre 73 ! (notre décompte est fondé sur le fait qu'un vaccin est un antigène spécifique destiné au système immunitaire afin qu'il produise des anticorps spécifiques).

**73 vaccins vont être inoculés à des nourrissons entre 2 et 18 mois...**

**73 vaccins avec leur aluminium et autres substances hautement toxiques dont on protège par ailleurs les chiens et les chats.**

Le marché des vaccins, obligatoires, est un marché juteux pour l'industrie pharmaceutique, une sorte d'impôt de naissance que les parents doivent payer ! Sans compter les bactéries, ni la bêtise, on évaluerait à 400 000 le nombre de virus susceptibles de générer une maladie humaine, vont-ils aller jusqu'à nous imposer un vaccin par virus et, ensuite, un par bactérie ?

**Mais à combien de vaccins s'arrêteront-ils ? En fait, ils ne s'arrêteront que lorsque nous serons suffisamment forts pour leur dire STOP !**

### **Ils violent nos droits fondamentaux d'être humain !**

Tout comme la convention d'Helsinki, le « libre consentement éclairé », qui faisait de nous des citoyens protégés des tentatives d'expérimentations humaines et qui nous rendait responsables de nos corps et de ceux de nos enfants, est jeté aux orties.

Sans doute pour que nous ne puissions pas nous opposer à la vaccination **des nourrissons de deux mois contre une maladie sexuellement transmissible ou à celle des garçons contre le risque du cancer du col de l'utérus !**

**Mais les vaccins sont sûrs, puisqu'on nous explique que tout va bien madame la marquise** et qu'on nous balance des statistiques de pseudos études « scientifiques » qui, lorsqu'on y regarde de plus près comme le font les 28 000 volontaires de Cochrane, tous scientifiques, se révèlent soient inexistantes, soient biaisées, soient tronquées...

**À propos des statistiques sur la vaccination**, Il faut faire siens les mots de Churchill : « Je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées. »

En réalité, les vaccinations infantiles de masse provoquent toujours des milliers, des centaines de milliers de drames humains ! Que ce soit hier au Canada, en Angleterre, au Brésil, ou aujourd'hui en Inde ou aux Philippines (où l'inoculation aux enfants du vaccin de Sanofi-Pasteur contre le virus de la Dengue a été interrompue sur décision gouvernementale car on comptait au 12 janvier 2018 14 décès, que des spécialistes et médecins philippins relient à ce vaccin – malgré les dénégations du groupe pharmaceutique français qui, avec un cynisme incroyable, aurait décidé de rembourser les vaccins non utilisés).

Rappelons-nous des discours « officiels » lors des affaires de l'amiante ou du Médiator®. Les « scientifiques » en place, les « journalistes santé » les responsables politiques et les représentant du lobby de l'amiante ou du lobby pharmaceutique nous chantaient à l'unissons, la main sur le cœur et la voix suave : « L'amiante ? cela n'a jamais déclencher le moindre cancer (on attend encore plus de 150 000 morts dans les prochaines années) », « le Médiator® ? jamais fait de mal à personne (les experts officiels prévoient 1800 morts) ».

**Toutefois, ne nous trompons pas de combat, ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas le principe de la vaccination**, même s'il ne doit pas échapper au débat scientifique, mais ce qui est en cause aujourd'hui ce sont :

- les substances utilisées pour fabriquer ces « vaccins », certaines sont mortelles ;
- la « pertinence » physiologique de vacciner des nourrissons dès six ou huit semaines ;
- l'absence la plus élémentaire d'évaluation des risques pour chaque nourrisson, pris individuellement (les bébés ne sont pas des machines identiques au service des lubies de rentabilité des actionnaires des laboratoires pharmaceutiques et de leurs obligés, qu'ils soient politiciens ou « journalistes santé ») ;

- la vaccination de masse qui nie les particularités individuelles qui rendent des nourrissons allergiques à toute vaccination. Certains en meurent !

**Et, enfin, ce qui est en cause, ce sont nos droits de femmes et d'hommes libres d'être responsables de nos corps face à la dictature médicale qui se met en place.**

Ne nous y trompons pas ! En son temps, Benjamin Rusch, signataire de la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, avait dénoncé ce risque : « À moins que nous n'incluions la liberté thérapeutique dans notre Constitution, la médecine installera un jour une dictature que nous sommes incapables de concevoir pour le moment. »

Hélas, il semblerait qu'en France le moment soit arrivé sous la forme de ces hallucinantes et obligatoires vaccinations de masse qu'absolument rien de scientifique ne justifie.

**Nous devons lutter, nous devons résister, nous devons nous opposer et nous sommes convaincus que seules les plaintes pénales les feront reculer !**

Si vous partagez notre combat, si le sort des 800 000 bébés à naître en 2018 ne vous est pas indifférent, si vous n'acceptez pas la violation de nos droits fondamentaux d'être humain par le Parlement et gouvernement français, rejoignez-nous, **il y a urgence !**

**Nous vous proposerons prochainement de signer une plainte pénale avec nous. Cette plainte, dans sa première version qui est mise à jour pour y intégrer des éléments et des faits nouveaux, a déjà été signée par plus de 800 personnes en quelques jours. Soyons 1000, soyons 10 000 à la signer, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts.**

Bien cordialement à vous.

Pierre Lefevre

**Résistons !**

**Notre action est soutenue par MÉDECINE & PHARMACOPÉE CHINOISES FRANCE qui se met bénévolement à notre service pour la gestion administrative de notre collectif – Vous pouvez soutenir notre action en faisant un don même d'un euro symbolique.**

**Rappel :**

Notre action est soutenue par MEDECINE & PHARMACOPEE CHINOISES FRANCE qui se met bénévolement à notre service pour la gestion administrative de notre collectif - Vous pouvez nous soutenir action en faisant un don par virement bancaire, même pour 1 euro !

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1820 6002 5765 0396 8037 242 - BIC : AGRIFRPP882  
RIB : BANQUE : 18206 GUICHET : 00257 N° de COMPTE : 65039680372 CLÉ : 42  
DOMICILIATION : PARIS ORDENER (00257)  
TITULAIRE DU COMPTE : ASSOC. MÉDECINE ET PHARMACOPÉE CHINOISE FRANCE

Ou par chèque à l'ordre de « ASSOC. MÉDECINE ET PHARMACOPÉE CHINOISE FRANCE » adressée à :

M&PCF  
C/O Maître Serge Lewisch  
132 bld du Montparnasse  
75014 Paris

